

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE  
MARDI LE 8 DÉCEMBRE 2020 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi le 8 décembre 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard  
M. le conseiller Michel Landry  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

M. le conseiller Gregory Bussieres

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale et greffière p.i.  
M. Michel Simard, trésorier et greffier adjoint

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

20-12-314

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le point suivant :

« 11.5 - Autorisation de la signature du contrat pour la reconstruction du garage municipal »

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.**

20-12-315

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec modification à la résolution 20-11-288, deuxième et dernier alinéas afin que le texte soit écrit de la façon suivante :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 107, Principale Sud se qualifie au programme de crédit selon **les articles 5.1 et l'article 5.2** dudit règlement ;

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 597,95 \$ à Mme Micheline Payeur correspondant à **50 % du montant des droits sur mutations immobilières payées** et à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

20-12-316

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 26 NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de correction du 26 novembre 2020 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de correction mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**

20-12-317

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Pascal Frenette**

Secrétaire greffe, incendie et OMU ..... (2 au 13) (16 au 30)

**Jenny Fortier**

Secrétaire loisirs et culture ..... 18 au 20

**Patrick Lafleur**

Homme d'entretien centre communautaire .. **pour une période indéterminée**

**Paul-Yvan Bourgoin**

Opérateur concierge ..... 1<sup>er</sup> au 30

**Jasmin Baril**

Opérateur-concierge ..... (1<sup>er</sup> au 20) (22 au 30)

**Marie-Noëlle Trudel**

Préposée au bar/restaurant/quilles ..... 7, 12 et 13

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-12-318

**EMBAUCHE DE MME MARIE-NOËLLE TRUDEL À TITRE  
DE SALARIÉE À L'ESSAI AU POSTE DE  
PRÉPOSÉE RESTAURANT-BAR-QUILLES DU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT la reprise des activités au centre communautaire pour la saison hivernale 2020-2021 et qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de personnel pour y travailler ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service Loisirs et Culture ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Noëlle Trudel a soumis sa candidature à titre de salariée à l'essai au poste de préposée restaurant-bar-quilles ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Marie-Noëlle Trudel à titre de salariée à l'essai pour le restaurant-bar-quilles.**

20-12-319

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE  
NOVEMBRE 2020 TOTALISANT 547 083,42 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de novembre 2020 ;

***Bordereau des chèques***

*Chèques 21783 à 21787 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 997,98 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : 21783 et 21784*

***Bordereau des dépôts directs***

*Dépôts directs 502174 à 502259 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 313 802,51 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun*

***Bordereau des prélèvements***

*Prélèvements 5416 à 5466 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 116 470,07 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : aucun*

***Bordereau des salaires***

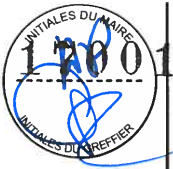
*Salaires semaines 44 à 47 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 115 812,86 \$*

***Grand total : ..... 547 083,42 \$***

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois de novembre 2020 totalisant 547 083,42 \$.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-12-320

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS  
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS  
DU MOIS DE NOVEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 30 novembre 2020.**

20-12-321

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 37 462,31 \$  
TAXES INCLUSES À PG SOLUTIONS INC. POUR LE  
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE  
SOUTIEN DES APPLICATIONS INFORMATIQUES 2021**

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de maintenir les contrats d'entretien et de soutien des applications des différents logiciels de gestion municipale de PG Solutions inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la réception des factures suivantes :

<b>CESA38637</b>		<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
<i>Logiciel Mégagest Service administratif</i>	13 514,00 \$	675,70 \$	1 348,02 \$	15 537,72 \$
<b>CESA39755</b>				
<i>Logiciel AccèsCité -JMap Services T.P. et Urbanisme</i>	11 633,00 \$	581,65 \$	1 160,40 \$	13 375,05 \$
<b>CESA37711/CESA40354</b>				
<i>Logiciel AccèsCité - Voilà Services citoyens</i>	1 967,00 \$	98,35 \$	196,20 \$	2 261,55 \$
<b>CESA40219</b>				
<i>Logiciel AC Loisirs Service Loisirs et Culture</i>	2 719,00 \$	135,95 \$	271,23 \$	3 126,18 \$
<b>CESA40076/CESA40299</b>				
<i>Syged Service du greffe</i>	2 750,00 \$	137,50 \$	274,31 \$	3 161,81 \$
<b>Total</b>	<b>32 583,00 \$</b>	<b>1 629,15 \$</b>	<b>3 250,16 \$</b>	<b>37 462,31 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 37 462,31 \$ taxes incluses à PG Solutions inc. pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications informatiques 2021.**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-12-322

**ACCEPTATION DE LA PROPOSITION CONCERNANT LES  
SERVICES TECHNIQUES EN PRÉVENTION DES INCENDIES  
DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon et le Gouvernement régional Eeyou-Itschee Baie-James signaient en 2017, une entente sur l'équité fiscale se rapportant au sujet en titre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a déposé la proposition concernant les services techniques en prévention des incendies pour 2021-2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville d'accepter ladite proposition et de désigner les signataires ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER la proposition concernant les services techniques en prévention des incendies de la Ville de Chibougamau pour 2021-2022-2023 ;**

**D'AUTORISER le maire, M. Alain Poirier, et la directrice générale et greffière p.i., Mme Anik Racicot, à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

20-12-323

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 11 320,44 \$ TAXES  
INCLUSES À SEL WARWICK POUR L'ACHAT D'URÉE  
ET DE FORMIATE DE SODIUM GRANULAIRE DE TYPE  
« SAFEWAY SF » POUR L'AÉROPORT**

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir la piste de l'aéroport pour la saison hivernale 2020-2021 et que ces produits sont les seuls à pouvoir être utilisés ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sel Warwick nous a fait parvenir la facture 1-201632 pour l'achat de 120 sacs de 25 kg d'urée et 120 sacs de 25 kg de formiate de sodium granulaire de type « Safeway SF » pour l'aéroport ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 11 320,44 \$ taxes incluses à Sel Warwick pour l'achat d'urée et de formiate de sodium granulaire de type « Safeway SF » pour l'aéroport.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-12-324

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 17 464,70 \$ TAXES INCLUSES À CSI CARRIÈRE INDUSTRIEL POUR L'ACHAT D'UN ÉPANDÉUR D'ABRASIF À TROTTOIR ET D'UNE REMORQUE EN ACIER INOXYDABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon par sa résolution 20-09-228 autorisait l'achat d'un épandeur d'abrasif à trottoir et d'une remorque en acier inoxydable chez Robitaille Équipement inc. pour la somme de 17 464,70 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CSI Carrière Industriel nous a fait parvenir la facture 000346 pour l'achat d'un épandeur d'abrasif à trottoir de 48 pouces modèle EQF-LP200 et d'une remorque en acier inoxydable EQF-R200 au montant de 17 464,70 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE CSI Carrière Industriel est le fournisseur régional de Robitaille Équipement Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le produit et le prix sont les mêmes qu'autorisés par la résolution 20-09-228 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 17 464,70 \$ taxes incluses à CSI Carrière Industriel pour l'achat d'un épandeur d'abrasif à trottoir et d'une remorque en acier inoxydable.**

20-12-325

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 15 487,05 \$ AVANT TAXES À HYDRAU-MÉCANIC POUR LA RÉPARATION DE L'ÉCUREUR D'ÉGOUT TRANSWAY 1987 SUITE AUX DOMMAGES CAUSÉS LORS DE L'INCENDIE DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon par sa résolution 20-06-159 autorisait la réparation de l'épureur d'égout Transway 1987 par Hydrau-Mécanic pour la somme de 15 162,09\$ avant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hydrau-Mécanic nous a fait parvenir la facture 201546 de 15 487,05 \$ avant taxes, pour la réparation de l'épureur d'égout suite aux dommages causés lors de l'incendie du garage municipal ;

CONSIDÉRANT le surplus de 324,96 \$ du montant initialement prévu lors de la soumission, et ce, pour des travaux supplémentaires effectués à la suite de tests de pression non prévus à la soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 15 487,05 \$ avant taxes à Hydrau-Mécanic pour la réparation de l'écureur d'égout Transway 1987 suite aux dommages causés lors de l'incendie du garage municipal.**

20-12-326

**AUTORISATION DE LOCATION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT CHEZ CAMION DENIS LEFEBVRE INC. POUR LA SOMME DE 5 000 \$ PAR MOIS POUR UN MINIMUM DE 4 MOIS**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres LSQ-2020-07, le camion de déneigement commandé en août 2020 ne sera pas livré pour la saison hivernale 2020-2021 et qu'aucune date de livraison ne peut nous être confirmée ;

CONSIDÉRANT la lettre d'Équipements Lourds Papineau inc. expliquant le retard ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un tel camion pour les travaux de déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a effectué plusieurs recherches et demandes de prix ;

CONSIDÉRANT QUE seul Camion Denis Lefebvre inc. nous a fait une offre de location et nous offre le choix entre deux camions au même montant de location, soit 5 000 \$ par mois pour un minimum de 4 mois ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la location un camion de déneigement chez Camion Denis Lefebvre inc. pour la saison hivernale 2020-2021.**

20-12-327

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 277-2 AYANT POUR TITRE : « AMENDEMENT AUX ARTICLES 9, 10 ET 11 DU RÈGLEMENT N° 277 »**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Michel Landry donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance le projet de règlement n° 277-2 ayant pour titre « Amendement aux articles 9, 10 et 11 du règlement n° 277 ».



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution  
20-12-328

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N° 290-1 AYANT POUR TITRE « AMENDEMENT À L'ARTICLE 7  
DU RÈGLEMENT N° 290 »**

Annotation

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Julie Rivard donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance le projet de règlement n° 290-1 ayant pour titre « Amendement à l'article 7 du règlement n° 290 ».

20-12-329

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 310 INTITULÉ « TARIFICATION  
DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS »**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la Ville de Lebel-sur-Quévillon peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services et ses activités ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la Ville de Lebel-sur-Quévillon peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme d'argent avec le dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière d'une propriété ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels découlant de la *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.Q. c. A-2.1), la Ville de Lebel-sur-Quévillon peut exiger des frais du requérant pour ces services ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 119 (6) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), la Ville de Lebel-sur-Quévillon peut établir un tarif pour l'émission des permis et des certificats, ou d'une catégorie d'entre eux établie suivant le type de construction ou de l'usage projeté ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), la Ville de Lebel-sur-Quévillon peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions réglementaires de zonage et de lotissement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 10(2) et 6, alinéa 1(2) de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), la Ville de Lebel-sur-Quévillon peut réglementer sur les commerces des colporteurs, des vendeurs itinérants, des commerçants non-résidents, des ventes à l'encan et des cirques sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), la Ville de Lebel-sur-Quévillon peut réglementer sur le numérotage des immeubles ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 302 - Tarification LEET et écocentre, la Ville de Lebel-sur-Quévillon peut établir une tarification de façon à financer le service d'enlèvement et de transport des déchets de la Ville, ainsi que les frais d'exploitation du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) y afférents ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du présent projet de règlement a dûment été donné en prévision de l'adoption du Règlement n° 310 par M. le conseiller Michel Landry à la séance du conseil de Ville de Lebel-sur-Quévillon tenue le mardi 10 novembre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER le Règlement n° 310 ayant pour objet d'établir la « tarification des biens, des services et des activités. »**

20-12-330

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°312 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N°281, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°283 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°284 »**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme, au Règlement de construction et au Règlement de zonage incluant le plan de zonage et certaines grilles des spécifications, afin de répondre aux nouveaux besoins de la Ville ;

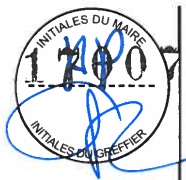
CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs, lesdits règlements doivent être modifiés ;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné par M. le conseiller Gaétan Normandeau à la séance ordinaire du 10 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 décembre 2020 à 19 heures ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'ADOPTER le second projet de règlement portant le n° 312 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme n° 281, le Règlement de construction n° 283 et le Règlement de zonage n° 284 », soit, et est adopté.**

20-12-331

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de l'appel public d'offres LSQ-2020-05 « Reconstruction du garage municipal, projet clés en main » à Hardy Construction par la résolution 20-11-299 ;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de signer le contrat afin de débiter les travaux de reconstruction ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice générale et greffière p.i. à signer pour et au nom de la Ville le contrat de l'appel d'offres LSQ-2020-05 pour la reconstruction du garage municipal.**

**AVIS DE DÉPÔT  
REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL  
– AUCUNE INSCRIPTION POUR 2020**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matières municipales* et à l'article 5.3.5 du règlement n° 288 de la Ville, la greffière p.i. doit déposer le registre public qui contient les déclarations pour tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité. Aucune inscription au registre pour l'année 2020.

20-12-332

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir par résolution le calendrier des séances ordinaires avant le début de la nouvelle année et qu'un avis public doit en être donné du contenu ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 comme suit :**

<i>Mercredi 13 janvier 2021</i>	<i>Mercredi 14 juillet 2021</i>
<i>Mercredi 10 février 2021</i>	<i>Mercredi 11 août 2021</i>
<i>Mercredi 10 mars 2021</i>	<i>Mercredi 8 septembre 2021</i>
<i>Mercredi 14 avril 2021</i>	<i>Mercredi 13 octobre 2021</i>
<i>Mercredi 12 mai 2021</i>	<i>Mercredi 10 novembre 2021</i>
<i>Mercredi 9 juin 2021</i>	<i>Mercredi 8 décembre 2021</i>

**DE FIXER l'heure du début de chaque séance ordinaire à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

20-12-333

**MENTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES ET ORGANISMES HONORÉS PAR LOISIR SPORT BAIE-JAMES AU COURS DE L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James, à même son programme « Fiers d'être bénévoles » souligne et fait connaître l'importante contribution des bénévoles et des organismes de loisir et de sport de la région ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos citoyens et organismes se sont vus honorés au cours de l'année 2020 ;

**Bénévoles :**

<b>Mars 2020</b>	<i>Cindy Marcotte Club de patinage artistique de LSQ</i>
<b>Avril 2020</b>	<i>Luc Gendron Comité Parc</i>
<b>Septembre 2020</b>	<i>Stéphane Bisson Club de golf Quévillon</i>
<b>Octobre 2020</b>	<i>Dany Clermont Maison des jeunes de LSQ</i>
<b>Novembre 2020</b>	<i>Hélène Therrien Bénévole communautaire</i>
<b>Décembre 2020</b>	<i>Jo-Ann Dumouchel Centre musical Fa-Mi-La</i>

**Organisme :**

<b>Avril 2020</b>	<i>Club de patinage artistique de LSQ</i>
<b>Mai 2020</b>	<i>Centre de santé Lebel</i>
<b>Octobre 2020</b>	<i>Centre musical Fa-Mi-La</i>

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil exprime sa fierté envers tous les bénévoles et organismes cités et les remercie chaleureusement pour leur précieux apport dans notre communauté.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-12-334

**RECONNAISSANCE AUX MEMBRES DU PERSONNEL QUI  
CÉLÈBRENT 5, 25 ET 30 ANS DE SERVICE AU SEIN DE LA  
MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE des membres du personnel célèbrent cette année une étape importante de leur carrière au service de la municipalité dont :

- Mme Nathalie Chouinard, 30 ans de service ;
- Mme Anne Audet, 25 ans de service ;
- Mme Nadia Boily, 5 ans de service ;
- M. Pascal Frenette, 5 ans de service ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire vous remercier et vous féliciter pour votre engagement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner l'apport important de votre contribution au travail ;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut vous exprimer toute sa reconnaissance pour ces années de services au sein de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**DE FÉLICITER les employés qui célèbrent 5, 25, et 30 ans de service cette année et exprime ses remerciements pour l'excellence de leur travail au service de la municipalité pendant ces multiples années.**

20-12-335

**DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE  
LEBEL-SUR-QUÉVILLON COMME MUNICIPALITÉ ALLIÉE  
CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**DE PROCLAMER la Ville de Lebel-sur-Quévillon, municipalité alliée contre la violence conjugale.**

**INSCRIPTION  
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

---

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de novembre 2020.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL  
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de novembre 2020.

**INSCRIPTION  
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

---

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de novembre 2020.

**INSCRIPTION  
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

---

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Un seul citoyen est présent dans la salle. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Location et achat d'un camion de déneigement
- Évaluation foncière de Nordic Kraft
- Dossier reconstruction du garage municipal

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux fournissent les réponses auprès du citoyen.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-12-336

**RÉSOLUTION  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 20h51.**

Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 20-12-314 à 20-12-336 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

Alain Poirier  
Maire

Anik Racicot,  
Directrice générale et greffière p.i.